

Québec, le 22 avril 2016

Monsieur Pierre Baril  
Président  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

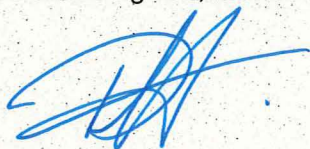
Monsieur le Président,

Oléoduc Énergie Est Ltée a accepté de soumettre la portion québécoise de son projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue aux articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Comme vous le savez, l'application de cette procédure comprend une phase publique sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Celle-ci débutera sous peu et, selon toute vraisemblance, comprendra une audience publique. Le rapport du BAPE au terme de ce nouveau mandat servira à la prise de décision gouvernementale sur le projet ainsi qu'à alimenter les représentations du Québec auprès de l'Office national de l'Énergie.

En conséquence, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, je suspends le mandat octroyé le 8 juin 2015 au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) concernant le projet Oléoduc Énergie Est par Oléoduc Énergie Ltée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL